

SARL ACTEMIS

Huissiers de Justice Associées

Blanche NEIGE-SCHMITT

Isabelle RABECHAULT-

BARRIERE

Aurélié SOUIL

16 Avenue Henri IV

19400 ARGENTAT

☎ : 05.55.28.82.08

✉ :

etude.argentat@huissiers19.com

4 Bis rue Bernard de Ventadour

19300 EGLETONS

☎ : 05.55.93.19.20

✉ : etude.egletons@huissiers19.com

140 Route des Champs d'Auvergne

19 500 MEYSSAC

☎ : 05.55.84.08.18

✉ : etude.meyssac@huissiers19.com

17 Quai Alfred De Chammard - BP 162

19005 TULLE

☎ : 05.55.20.00.66

✉ : etude.tulle@huissiers19.com

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE EXPEDITION

COUT DE L'ACTE	
Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du 28 février 2020 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice	
Honoraires (Art L444-1)	
Coût Constat	700,00
Frais de déplacement (Art A444-48)	7,67
Total HT	707,67
TVA (20,00 %)	141,53
Débours (Art R444-3)	
Lettre	2,16
Total TTC	851,36
Acte dispensé de la taxe	



Références : V – 41155

FF - 24/06/2021 - PVCONSTAT

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

LE : JEUDI PREMIER AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN

ET LE TREIZE AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN

A LA DEMANDE DE :

SAS LES EDITIONS DE LA CHOUETTE D'OR, siret n° 882 969 009, RCS BRIVE LA GAILLARDE dont le siège social est à (19320) SAINT MARTIN LA MEANNE, Soumaille représentée par son Président, Monsieur BECKER Michel.

LESQUELLES M'ONT EXPOSEE :

Que LES EDITIONS DE LA CHOUETTE D'OR se sont vu confier par les auteurs la poursuite de l'organisation du jeu de sagacité intitulé « SUR LA TRACE DE LA CHOUETTE D'OR ».

Qu'elles souhaitent, dans l'intérêt du jeu et des joueurs, vérifier que le « trésor enfoui » à trouver indiqué dans le livre contrat dans son édition initiale de 1993 et qui constitue le lot promis au gagnant s'y trouve toujours à ce jour, 28 ans s'étant en effet écoulés depuis le début du jeu et plusieurs rumeurs s'étant de surcroît fait jour quant à une éventuelle « non-présence depuis l'origine » ou « disparition » du « trésor enfoui ».

En date du 19 février 2010, ensuite du décès de son mari, Madame HAUSER Patrice, veuve de Mr HAUSER Régis, auteur des énigmes et solutions du jeu, a déposé chez un huissier une enveloppe marron fermée et une enveloppe rouge cachetée par des sceaux de cire, réputées contenir les solutions du jeu.

En date du 23 mars 2021, ces deux enveloppes lui ont été restituées à sa demande.

Madame HAUSER doit m'adresser par CHRONOPOST ces deux enveloppes, afin qu'il soit possible de vérifier que les solutions sont reproduites avec suffisamment de précision pour que tout chercheur qui déchiffrerait l'énigme finale puisse trouver le « trésor » sans difficulté.

A cet effet, elles me requièrent de recevoir et d'inventorier les documents détenus par l'Huissier de Justice et qui lui ont été confiés par Mme HAUSER Patrice.

Déférant à cette réquisition, je soussignée Maître NEIGE SCHMITT Blanche, huissier de justice associée de la SARL ACTEMIS dont le siège social est 17 quai Alfred de Chammard à TULLE 19000, certifie avoir reçu par CHRONOPOST le 31 mars 2021 une enveloppe qui a été déposée, sans être ouverte, dans le coffre de l'étude jusqu'à ce jour, Monsieur BECKER étant absent à cette date.



Le premier avril 2021 à 14 heures.

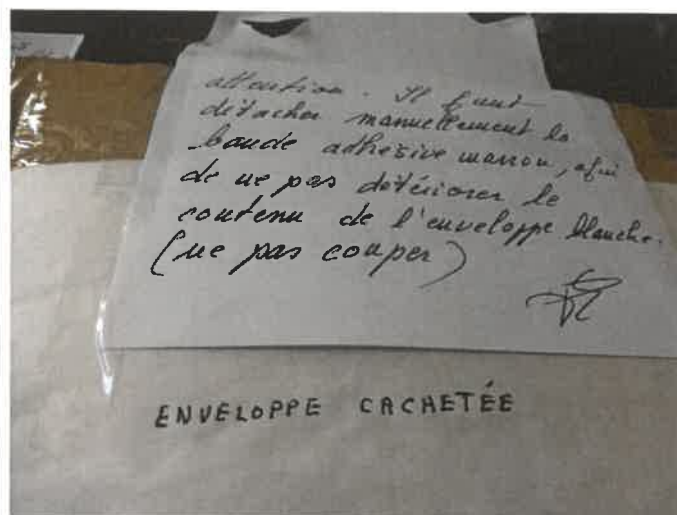
En présence de Monsieur BECKER, j'ouvre l'enveloppe CHRONOPOST.

A l'intérieur se trouvent :

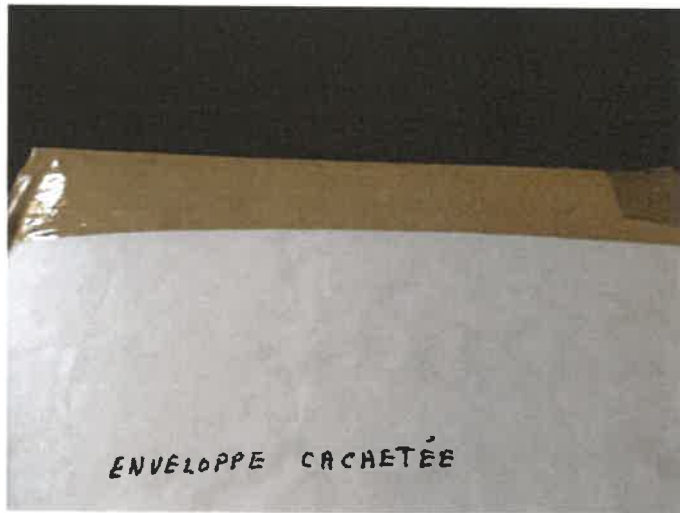
- Une lettre manuscrite d'accompagnement des documents qui m'est adressée
- Un procès-verbal d'Huissier en date du 23/03/2021 attestant de sa restitution à Madame HAUSER Patrice des documents déposés le 19/02/2010 en son Etude
- Une enveloppe Kraft cachetée mais non scellée contenant une disquette



- Une enveloppe épaisse avec des instructions manuscrites

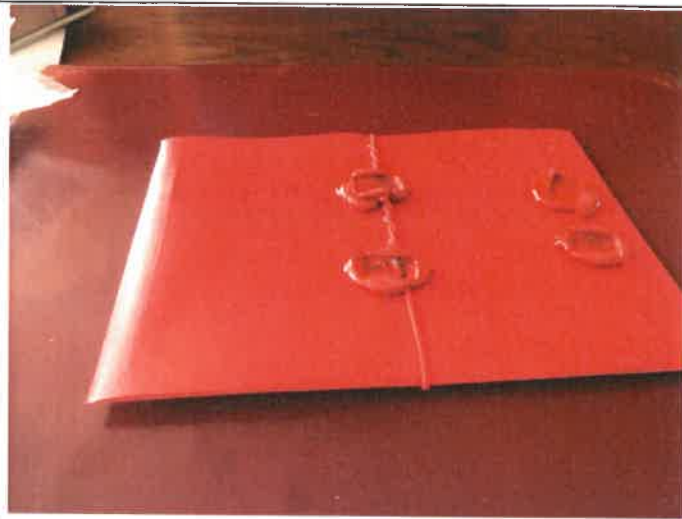


J'ouvre cette enveloppe. A l'intérieur se trouve un sac plastique avec une fermeture hermétique, le sceau est brisé.



A l'intérieur, un second sac plastique hermétique à l'intérieur duquel se trouve une enveloppe rouge scellée à l'aide de quatre sceaux de cire dure intacts.





La disquette trouvée est ancienne.

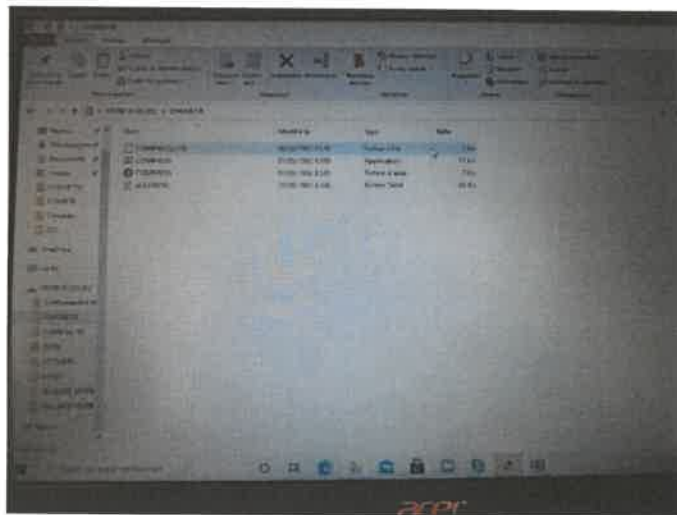
Il est impossible de la lire dans l'immédiat faute de matériel adéquat.

L'ensemble des documents et la disquette sont remis dans le coffre de l'étude.

Je termine mes constatations à QUINZE HEURES 30.

Le treize avril 2021 à QUATORZE HEURES.

A l'aide d'un ordinateur équipé d'un lecteur de disquettes, j'introduis la disquette dans le lecteur. La liste des fichiers contenus dans la disquette apparait sur l'écran. Ils sont datés de 1992 et 1993.



Sur la disquette je constate la présence d'un fichier sous format «.sam » intitulé « SOLUTION » daté du 22-05-1993.

Je l'ouvre , il s'agit d'un texte crypté.

Je restitue l'enveloppe ainsi que la disquette à Monsieur Michel BECKER.

Je termine mes constatations à SEIZE HEURES.

Telles sont mes constatations et déclarations qui m'ont été faites.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

